

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie

Boîte postale 3243

Téléphone : 5517 700

Fax : 5517844

Site Internet : www.au.int

OSC52022 – 165/15/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième session ordinaire

20 janvier - 03 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1305(XL)

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES DROITS DE
L'HOMME, LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE**

RAPPORT ANNUEL (JANVIER – DÉCEMBRE 2021) ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance du Comité des représentants permanents (COREP) a mené des activités au cours de la période sous revue, y compris :

- a. Finalisation du plan de travail 2021 du Sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance ;
- b. Changement de la composition des membres du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance ;
- c. Approbation du Plan stratégique de l'Union africaine sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples ;
- d. Délibérations sur la mise en œuvre de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine et sur la mise en œuvre du projet de Mémorial des droits de l'homme de l'Union africaine ;
- e. Approbation de la stratégie pour les programmes scolaires de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) et de son projet pilote ;
- f. Briefings de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) ;
- g. Adoption des critères internes de participation des membres du Sous-comité du COREP aux missions d'observation électorale de l'UA ; et
- h. Adoption des lignes directrices de l'UA sur les élections en période de COVID-19 et autres urgences de santé publique selon la procédure de silence.

2. Le rapport présente un compte rendu détaillé des activités du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance pour la période allant de janvier à **décembre 2021**.

II. FINALISATION DU PLAN DE TRAVAIL 2021 DU SOUS-COMITÉ

3. La réunion du Bureau du Sous-comité du COREP, qui s'est tenue virtuellement le **21 mai 2021**, a été consacrée à la formulation de commentaires constructifs sur les points du projet de plan de travail 2021 et a procédé à des modifications. Le projet de plan de travail modifié a été présenté aux membres du Sous-comité du COREP le **24 mai 2021** pour recueillir leurs contributions et a été adopté sans autre modification.

III. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ DU COREP

4. Le **18 août 2021**, le Bureau du Conseiller juridique (OLC) a présenté la nouvelle composition du Bureau du Sous-comité du COREP.

La nouvelle composition du Bureau est la suivante

- Zimbabwe - Président
- Rwanda - Premier Vice-président
- Tunisie - Deuxième Vice-président
- Burundi - Troisième Vice-président
- Sénégal - Rapporteur

La composition du Sous-comité est la suivante :

- Cameroun et Tchad - - Région centre
- Érythrée et Maurice - Région Est
- Malawi et Zambie - Région Sud
- Burkina Faso, Gambie et Niger - Région Ouest
- Libye - Région Nord

IV. APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

5. Le projet de plan stratégique de l'UA pour la promotion de la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique a été présenté par le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, **S.E Bankole Adeoye**, lors de la Réunion extraordinaire du Sous-comité du COREP tenue le 11 juin 2021.

6. Le Commissaire Adeoye a rappelé que le plan stratégique a été rédigé à la suite de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine du 18 juillet 2016 qui a chargé la CUA et tous les autres organes de l'UA ayant un mandat en matière de droits de l'homme et des peuples, d'établir un plan d'action continental qui concrétiserait la vision de la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Il a ajouté que le plan stratégique serait un cadre pratique pour assurer une meilleure coordination et une collaboration accrue entre la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE).

7. Le Sous-comité du COREP a convenu de la nécessité d'un partenariat collectif à tous les niveaux des organes de l'UA ayant un mandat en matière de droits de l'homme, afin de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique. Le projet de plan stratégique de l'UA pour la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique a été adopté avec des amendements à incorporer.

V. DISCUSSIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉMORIAL DES DROITS DE L'HOMME DE L'UNION AFRICAINE (AUHRM)

8. L'Ambassadeur Salah Hammad, chef du Secrétariat de l'AGA-APSA, a présenté le projet de rapport sur la mise en œuvre du Mémorial des droits de l'homme de l'Union africaine le 11 juin 2021. Il a rappelé que la décision de la Conférence de 2010 (**Assembly/AU/5 (XIV) paragraphe 22 (IV)**) a mandaté la CUA pour « ...initier des mesures pour construire un mémorial permanent pour les victimes de violations des droits de l'homme au sein du siège de l'UA ». Le Mémorial des droits de l'homme de l'UA (AUHRM) est l'un des éléments de la justice transitionnelle destinés à informer et éduquer les générations actuelles et futures sur les causes, les conséquences et les leçons des conflits passés.

9. La présentation a également informé les membres que le projet de l'AUHRM était géré par un groupe de travail du COREP, composé de sept États membres, dont le Rwanda, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana, le Sénégal, le Liberia et l'Algérie.

Le Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance a souligné la pertinence du projet commémoratif et a convenu que le Secrétariat, à travers le Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, demande l'allocation d'un budget de 1,6 million \$EU par an pendant une période de trois (3) ans pour la mise en œuvre de ce projet et pour permettre l'exécution de la décision de la Conférence.

10. Le Sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance a également proposé que le groupe de travail sur la gestion des ressources humaines de l'UA explore la possibilité de lever des fonds auprès du secteur privé africain, des partenaires, de la diaspora et d'autres parties prenantes. Les États membres ont également été encouragés à faire des contributions volontaires pour ce projet.

VI. DISCUSSIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE

11. L'Ambassadeur Salah Hammad, chef de l'AGA-APSA, a présenté le projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine au nom de S.E. le Commissaire Bankole Adeoye le **11 juin 2021**. Il a rappelé que la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine a été adoptée lors de la 32^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA le 11 février 2019. La politique a été conçue comme un cadre continental générique visant à soutenir les États membres de l'UA dans leurs efforts pour développer leurs politiques et programmes spécifiques au contexte sur la justice transitionnelle.

12. Après avoir écouté la présentation, les membres du Sous-comité du COREP ont indiqué qu'il était nécessaire de collaborer avec le Centre de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine au Caire pour utiliser le travail de cette

structure et documenter les expériences et les meilleures pratiques de justice transitionnelle des pays africains. Les membres ont ajouté que les groupes de représentants africains à Genève et à New York doivent être sensibilisés à la politique de justice transitionnelle de l'UA ainsi qu'aux initiatives de justice transitionnelle de l'UA et que des mises à jour sur la mise en œuvre doivent être effectuées à l'intention des Nations Unies.

13. En réponse, le Secrétariat de l'AGA-APSA a informé le Sous-comité du COREP qu'il lancerait une série de programmes de formation ciblant les jeunes et les femmes et qu'il engagerait les institutions académiques, les universités et les groupes de réflexion africains tels que l'Institut d'études de sécurité (ISS) dans la promotion de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine.

VII. APPROBATION DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA DÉMOCRATIE, DES ÉLECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE (CADEG) DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES ET LANCEMENT DU PROJET PILOTE

14. **M. Calixte A Mbari**, Directeur par intérim de la Direction de la gouvernance et de la prévention des conflits, a informé les membres du Sous-comité sur la stratégie pour l'intégration et l'inclusion de la CADEG dans les programmes scolaires et le lancement du projet pilote le **10 Septembre 2021**. Il a informé la réunion que la stratégie est le résultat d'une décision du CTS sur l'éducation, la science et la technologie d'octobre 2021, qui a invité les États membres à promouvoir l'inclusion de la CADEG dans les programmes scolaires. Par la suite, une stratégie pour les programmes scolaires de la CADEG a été élaborée.

15. La Direction de la gouvernance et de la prévention des conflits assurera le pilotage de cette stratégie dans cinq pays. Les projets pilotes spécifiques commenceront après la réunion du CTS sur l'éducation, la science et la technologie en décembre 2021, dans les cinq pays suivants : Algérie, Botswana, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan du Sud.

VIII. BRIEFING SUR LA PLATE-FORME AGA – CADHP, MAEP ET CAFDHP

16. Les membres du Sous-comité du COREP se sont réunis le **10 septembre 2021** pour recevoir un briefing sur le travail de la CADHP et une présentation du plan stratégique de l'institution. Cette séance d'information a été faite par la **Secrétaire exécutive par intérim de la CADHP, Mme Lindiwe Khumalo**. Après la présentation, les membres du Sous-comité ont eu une discussion approfondie et ont fourni des commentaires sur le plan stratégique. Une coopération et un dialogue accrus ont été demandés entre les membres du Sous-comité et la CADHP en vue d'améliorer le travail de la Commission et remplir son mandat. Les membres du Sous-comité du COREP, afin de renforcer la coordination entre les États membres et la CADHP, ont proposé de programmer une retraite entre le Sous-comité et la CADHP, qui serait une meilleure plateforme pour partager les connaissances, les expériences et renforcer la coordination entre les États membres et la CADHP. Il a été proposé que la retraite ait lieu à la fin du premier trimestre de 2022.

17. Le chef de cabinet du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, M. **Ferdinand Katendeko et M. Batlokoa Makong**, agent de liaison du MAEP auprès de l'UA, ont donné un aperçu du travail du MAEP, présenté les défis auxquels le MAEP est confronté et énuméré plusieurs recommandations pour l'avenir. Au cours des discussions, les membres du Sous-comité du COREP ont reconnu les défis de l'institution, y compris ceux concernant l'objectif de l'Agenda 2063 d'avoir une adhésion générale au mécanisme d'ici 2023. La réunion a convenu de programmer une autre réunion début 2022 avec le MAEP pour présenter le Rapport 2021 sur la gouvernance en Afrique et discuter de son contenu.

18. Le Greffier de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, **Dr. Robert Eno**, a informé les membres du Sous-comité sur le travail, les succès, les défis et les objectifs futurs de la Cour. Dans cette séance d'information, le non-respect des décisions de la Cour par les États membres et le retrait de la Déclaration en vertu de l'article 34 du Protocole portant création de la CADHP ont été présentés comme les plus grands défis auxquels l'institution est confrontée. Plusieurs mesures visant à résoudre ces problèmes ont été proposées par la CADHP et les membres du Sous-comité du COREP ont recommandé une meilleure communication avec les États membres en vue d'améliorer la conformité et de comprendre les raisons du retrait.

IX. ADOPTION DES CRITÈRES INTERNES DE PARTICIPATION DES MEMBRES AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'UA

19. Le Président a proposé que les critères de sélection internes des membres du Sous-comité du COREP participant aux missions d'observation des élections de l'UA comprennent une rotation basée sur l'ordre alphabétique anglais et la parité hommes-femmes. Ces critères ont été adoptés par les membres du Sous-comité du COREP selon la procédure du silence.

X. ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'UA SUR LES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE COVID-19 ET D'AUTRES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE SELON LA PROCÉDURE DE SILENCE ;

20. Les lignes directrices de l'UA sur les élections en période de COVID-19 et autres urgences de santé publique ont été adoptées au cours de l'année par les membres du Sous-comité du COREP selon la procédure de silence. Les lignes directrices finalisées de l'Union africaine sur les élections en période de COVID-19 et autres urgences de santé publique sont annexées au présent document pour examen et adoption ultérieure par le Conseil exécutif.

PROJET

DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP) SUR LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (HRDG)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activités du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance(HRDG) pour la période de janvier à décembre 2021;
2. **FÉLICITE** le Sous-comité des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance pour l'adoption de son plan de travail de 2021 et pour la présentation de son rapport annuel à la 42^e session ordinaire du COREP ;
3. **FÉLICITE EN OUTRE** le Sous-comité pour l'adoption, par procédure d'approbation tacite, des directives de l'UA sur les élections pendant la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences en matière de santé publique pour examen et adoption par le COREP ;
4. **FÉLICITE** le Sous-comité pour l'approbation du Plan stratégique de l'Union africaine sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples, le soutien apporté à la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de justice transitionnelle et du projet de Mémorial des droits de l'homme de l'Union africaine, ainsi que pour l'approbation de la stratégie relative au programme scolaire de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) et de son projet pilote ;
5. **DEMANDE** au Sous-comité de poursuivre son engagement avec les membres de la Plate-forme de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA), en particulier pour renforcer la synergie entre l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA);
6. **DÉCIDE** d'intégrer le rapport d'activités du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance (DDG) au rapport de la 42^e session ordinaire du Comité des Représentants permanents (COREP).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-01-20

Annual Report of the Permanent Representatives Committee (PRC) Sub-Committee on NEPAD for the Period January to December 2021

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10383>

Downloaded from African Union Common Repository